



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 49311

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les incidences négatives pour les enfants des scènes de violence à la télévision. Si l'adoption récente de « signalétique anti-violence » constitue une première étape, elle demeure toutefois insuffisante. Les prerogatives du CSA devraient être étendues pour limiter la diffusion de films violents. Les prerogatives de telespectateurs devraient pouvoir être étendues. Il demande à monsieur le ministre de bien vouloir prendre en considération ces remarques et de lui indiquer les mesures envisagées pour sanctionner les dérives du petit écran.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49311

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1137